



xxxxxx assurance ne retrouve pas mon numéro d'adhérent qui est inconnu pour eux

Par **bgeno**, le **23/01/2020** à **12:10**

Bonjour

Mon entreprise en 1985 m'a pris un contrat "plan de retraite xxxxxx à l'xxxxxx " qui a été racheté par xxxxxx .

Cela dure depuis une année, xxxxxx ne retrouve pas mon contrat car pour eux je n'existe pas alors que j'ai l'original .

je ne sais plus comment faire .

En vous remerciant

B.Genovese

Par **nihilscio**, le **23/01/2020** à **14:14**

Bonjour,

C'est peut-être un compte devenu inactif et dont le solde est devenu nul sous l'effet des prélèvements année après année de frais de gestion.

Il est aussi possible que ce compte devenu inactif ait fini par être transféré à la Caisse des

dépôts et consignation.

Par **bgeno**, le **23/01/2020** à **14:38**

Madame, monsieur bonjour

Merci de votre réponse oui en effet le compte est devenu inactif mais il est bien précisé dans le contrat qu'il serait payable le jour de ma retraite.

Donc il aurait du conserver le numero du contrat vu que c'était un contrat "plan de retraite"

En vous remerciant

B.Genovese

Par **nihilscio**, le **23/01/2020** à **14:50**

Si votre compte a cessé d'être alimenté alors qu'il n'y avait dessus que trois francs six sous et que des frais de gestion étaient prélevés chaque année, il est possible que son solde soit devenu nul et qu'il ait été en conséquence liquidé.

Il est aussi possible qu'à tort ou à raison il ait été transféré à la Caisse des Dépôts.

Si vous n'en avez rien su, c'est peut-être parce que vous n'avez pas signalé un changement d'adresse.

Ce qu'il faut faire :

- évaluer approximativement quel devrait être le solde de ce compte à la date d'aujourd'hui,
- faire une petite recherche sur ce site : <https://ciclade.caissedesdepots.fr/>

Par **bgeno**, le **23/01/2020** à **15:47**

Madame, monsieur bonjour

Merci de votre réponse rapide en effet il y avait très peu d'argent dessus. (283 francs après je ne sais pas)

UAP l'a clôturé je pense car mon employeur ne versait plus rien.

Mais ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi il ne me retrouve pas même si ils ont clôturé le compte.

Merci à vous

BG

Par **nihilscio**, le **23/01/2020** à **16:37**

L'employeur ne versant plus rien mais la compagnie d'assurance gérant le compte continuant à prélever des frais de gestion, le compte a été clos parce qu'il n'y avait plus rien dessus.

Si le compte n'apparaît plus dans la base de données, c'est qu'il a été effacé après que l'action en contestation a été prescrite.